13e ANNEE. — N° 655 PARAIT LE SAMEDI 21 Août 1897

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

NOS FÊTES

SUITE

Discours de M. Fruchier
Lettre de M. Claretie
Menut Santo - Estello
Vers à Paul Arène

Quelque bonne volonté que l'on mette, dans un compte-rendu, à vouloir être complet, toujours quelques détails échappent à la plume.

C'est ainsi que nous avons omis de signaler la part active que M. Paul Coffinières, un des doyens du Félibrige, a pris à la manifestation du 8 Août.

Au banquet populaire, M. Coffinières remplaçait à la table d'honneur M. Benjamin Constant. Au banquet de la Sainte-Estelle dont nous nonnons ci-après le menu original ilintéressa les convives en lisant des vers inédits que Paul Aréne adressa pour le baptême du fils Coffinières, dont Mistral était le parrain et auquel Paul Arène assista comme ami et comme présidentde la cigale.

Voici ces vers :

A Pau Couffiniero

Per lou batisme dou félibribiour Fréderi

Dins Couffiniero
Ia : Couffin, iero.....
Es per aco qu'astrugue a toun pichot Doufin,
Qu'en meissoun felibrenco, un jour sus la [grand'iero,
Acampara la glori et l'ur a plen couffin !
PAU ARENO.

Paris 1er febri 1885

* * *

Acampado de la Santo-Estello
dou 8 d'Avoust 1897
A SISTEROUN
PÈR L'INOUGURACIOU DOU BUSTE DE PAU ARENO
MAJOURAU DOU FÉLIBRIGE

MENUT

APÉTISSADISSO DE TOUTO MENO
PASTISSOUN DE LA REINO JANO
ARESTOUN DE DURENÇO
TAIOUN DE BIOU DE PEIRO ESCRICHO
GALAREIO DE POULAIO
PESE GROUMANDOUN DI PLANTIÉ
POULETOUN I RABASSO DE St AFURIAN
ROUCAS JALA DE LA BAUMO
FRUCHO E BESQUICHELLO
VIN PETEJANT DOU PLAN DI TINO
ENCO DE LACHAUD
OSTE DOU BRAS D'OR

* * *

Voici le discours de M. Raoul Fruchier, sénateur, qui ne nous était pas parvenu à temps pour notre dernier numéro.

Discours de M. Fruchier.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous estimerez peut-être qu'il n'appartient pas à un homme politique de prendre ici la parole. Croyez-bien que ma pensée a, sur ce point, devancé la votre et que je veux simplement saluer la mémoire aimée de Paul Arène, que tant de maîtres ont célébrée, que tau d'autres glorifieront encore. Un sénateur d'ailleurs, n'est pas sans avoir quelque droit d'aborder un sujet qui semble d'abord si étranger à ses ordinaires attributions.

Le Sénat, quoi que vous en puissiez bien ou mal penser, ne se confine pas dans l'unique fonction de gardien rogue, j'allais dire dogue, de la constitution. Le Sénat a un jardin, un grand et délicieux jardin, que Paul Arène a passionnément aimé, où sous l'ombre de marronniers et des ormes séculaires sont réunies en un gracieux rendez-vous, en une sorte de cour d'amour, toutes nos reines d'autrefois, grandes amies des troubadours et des poètes, éprises follement des fabliaux de contes et de ballades.

Ce jardin, Arène le reverra sans doute bien tôt, mais avec des yeux de bronze ou de marbre, immobilisé dans son immortalité, car au Sénat — ainsi Anacréon vieilli aimait se couronner de roses — nous aimons voir surgir dans les massifs de verdure, pousser dans les corbeilles de fleurs les bustes des artistes et des poètes qué les délicats ont préféré, que les femmes de France ont élu leurs favoris.

Ah ! ce jardin du Luxembourg, il l'a bien aimé notre poète, il en a découvert les petits coins ignorés, au point, a-t-on pu dire, qu'une simple coupe de gazon sur une de ses pelouses, prenait pour lui les proportions parfumées de la fenaison dans les grands pâturages du Nivernais !

Comme l'on sent bien que Paris ne lui suffisait pas ! Sans doute le vent qui passait sur les hautes frondaisons de la grande ville, sur les eaux du fleuva parisien, sans cesse déchiré par l'hélice des bateaux, donnait quelque fraicheur à sa pensée et à son rêve ; saqs doute la Seine est belle, lorsque venant la nuit elle revêt sa parure de soirée, étincelante de feux blancs et jaunes, rouges et verts, diamans et or, rubis et émeraudes de son collier et de sa ceinture. Mais la pensée d'Arène, si elle se reposait quelques instants rêveuse et charmeuse dans l'expression du rêve, sur les berges de Meudon et les ombres de Saint-Cloud, volait toujours plus loin, là-bas vers son Midi, vers les routes blanches, vers la mer bleue, vers le pays des oliviers pâles et du thym parfumé, vers Sisteron où le voici définitivement fixé.

Non, Paris ne lui suffisait pas à cet enfant de Sisteron. Il fallait la mer latine à ce fils de Virgile, il fallait à ce poète d'un génie si purement grec, ce morceau détaché de la Grèce qu'est notre chère Provence.

Il fallait à Jean des Figues, son pays. Et il écrivait de Paris à notre grand maître, Mistral : « Je suis un exilé, moi, ici, et je serais rieicule si je le disais. J'ai la « languissoun » de vous, de votre Rhône, de ma Durance, de nos oliviers, de ma vigne et de ma petite sœur. »

Eh bien ! il a cessé l'exil. *Si § magna » licet componere magnis,* vous revenez de Saint-Hélène et maintenant, pour toujours, cher poète, vous demeurerez sur les bords de votre Durance, parmi les marjolaines et les figuiers dont les fruits font la perle, auprès de votre frère, de votre sœur, à qui il est donné de voir votre apothèose.

Il vous a fallu, pour reconquérir votre pays tout entier, entrer dans l'immortalité. Votre si clair et si gracieux génie, sur lequel les connaisseurs ne se sont jamais trompés, éclaire tous les yeux, maintenant que les vôtres sont éteints et votre grand et doux souvenir maintenant que votre cœur à cessé de battre fait battre tous les cœurs.

* * *

M. Silvain devait lire devant le buste une lettre écrite par M. Jules Claretie. Cette lettre arrive trop tard, mais comme il serait dommage que ce petit chef-d'œuvre, qu'un aussi bel éloge d'Arène ne fut pas connu, nous la donnons *in extenso :*

J'aurais voulu, mon cher sociétaire, vous envoyer sur Paul Arène un hommage digne de lui. J'aurais bien, comme on dit, le cœur à l'onvrage ; mais la pensée n'y est pas. Il m'excuserait lui, le plus tendre et le plus exquis des poètes, lui qui connaissait le charme des sourires, mais qui savait le poids et l'amertume des pleurs. Car il avait souffert, Paul Arène, et si Jean des Figues avait gardé de la vie quelque mélancolie, il conservait pourtant sa belle humeur résignée et chantait des chansons et devisait par les chemins, parisien de Provence épris de tout ce qui est la grande ville et de ce qui est sa chère patrie parfumée, *belle d'août*, belle de toujours !

J'aurais voulu rappeler le souvenir de la belle soirée en quelque sorte athénienne qu'il donna à la Comédie, avec Charles Monselet, lorsqu'il nous apporta l'*Ilote*, cet *Ilote* qu'il eut la joie d'entendre acclamer — et qui s'en souvient mieux que vous, son interprète et son ami ? — sur la scène de pierre du théâtre d'Orange.

J'aurais voulu dire tout ce que Paul Arène parti trop tôt a emporté de poésie, de soleil ot d'espérance. J'aurais voulu affirmer que ce parfait artiste en notre admirable langue était de ceux qui pouvaient prétendre à l'immortalité académique ayant conquis dès longtemps l'immortalité populaire. C'est de trop loin — et c'est trop tard — que je donne ma voix à cet ami de ma jeunesse, à ce cœur chaud, à cette âme vibrante, à cet esprit ailé qui s'appelle Paul Arène — que vous allez fêter en plein soleil, sous le ciel de son pays, et à qui vous apporterez le souvenir ému et le brin de laurier vert que garde notre chère Comédie à ceux qu'elle a eu la joie d'entendre applaudir chez elle et dont la mémoire aimée, est fidèlement honorée par ceux qui survivent.

Et nul hommage ne pourra être plus doux à l'ombre souriante d'Arène que celui qui lui viendra de vous. L'image du poète mort m'apparait parmi les oliviers gris et les lauriers roses et il me semble qu'il vous tend sa main loyale pour vous dire merci, avant de retourner au coin des chanteurs et railleurs immortels converser avec Horace et Virgile, Sterne et Cervantes, Musset et Moncellet, Roumanille et Aubanel !

Salut et souvenir à Jean des Figues, au pauvre et charmant Paul Arène, à l'ami d'hier, au maitre écrivain de la noble terre provençale qui a défeudu en 1870, et honoré à toutes les heures de sa vie, dans sa langue et dans son histoire la chère et grande patrie française.

* * *

De nombreuses pièces de vers, en Français et en langue Provençale nous ont été adressées sur Paul Arène, à l'occasion de l'inauguration de son buste. Nous regrettons de ne pouvoir toutes les insérer ; plusieurs numéros n'y suffiraient pas.

Citons les vers suivants que M. Silvain a récités à Sisteron dans une réunion d'amis :

A PAUL ARÈNE

Ta double flûte est chue en la source profonde
Ta flûte aux longs roseaux liès de cire blonde,
Et d'où ton souffle égal tirait des chants si doux,
Que les Nymphes aux flots mirant leurs cheveux [roux,
Les Faunes poursuivant les Naïades furtives,
Abandonnaient soudain les forêts et les rives,
Et, croyant ru retour de leurs dieux méconnus
Dansaient en rond, frappant le sol de leurs [pieds nus,

O poète ! L'Archer harmonieux qui mène
Le Chœur divin autour de l'illustre Fontaine,
Tout enfant te saisit dans sa main de soleil.
Et, soufflaut sur tes yeux et sur ton front [vermeil
Il te dit : « Tu devras chanter la terre forte,
Le vent qui porte la semence et qui l'emporte,
Le village accroché sur l'aride coteau,
Le val ombreux, le sable tiède et le bateau
Qui mire au bleu frisson des vagues incertaines
L'immortelle gaité de ses six capitaines. »
.....
.....

Voici qu'après avoir accompli ton destin
Arène, tu t'envas errant par le chemin
Qui mène on ne sait où par on ne sait quel [ombre,
Et nous, nous qui t'aimons, poète doux et fort,
Nous te tendons le pur rameau de laurier sombre
Qui fait s'ouvrir les lourdes portes de la Mort.
RICHARD CANTINELLI

* * *

Terminons par ceux de M. P. Rougier, de bonne facture et d'exquis sentiments:

A la Mémoire de Paul Arène

Nous irons près des flots bercés de vagues claires
Où chante l'âme antique en rythmes de beauté
Vers les pins frémissants des rêves de l'été
Et les chênes pensifs exhalant des prières ;

Puis nous dirons ta mort, là-haut parmi les [pierres
Où la ruche est en deuil et le rirre arrêté
Et Pau au bon regard, un moment atristé,
Interrompra le chœur de ses flûtes légères.

Cependant que le jour qui décline et s'éteint
Laisse l'Alpe grandir à l'horizon lointain
Sous le ciel nuancé d'hyacinthe ou d'opale
Et que l'ombre et le vent échangeant des adieux
Le soir descend vers nous mélancolique et pale
Et passe en effeuillant des lis silencieux
P. ROUGIER.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITLS
Pour la Vieillesse

Majoration de Rentes Viagères
(Loi du 31 Décembre 1895)

Dans le but d'encourager la prévoyance et la constitution des retraites ouvrières, des majorations de rentes viagères seront accordées en 1897, en exécution de la loi du 31 décembre 1895, aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après.

Ces rentes supplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites. Elles ne pourront excéder le cinquième de la rente primitive (article 25 de la loi du 13 juillet 1896).

Conditions nécessaires pour avoir droit à une majoration de rente. — Les conditions à remplir pour être admis à participer à la répartition qui sera faite en 1897 sont les suivantes :

1° Être de nationalité française ;

2° Etre titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou pensionnaire d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours et de prévoyance ;

Etre âgé de soixante-dix ans au moins avant le 1er janvier 1898, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 décembre 1827 :

4° Avoir effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations régulières à la société qui a constitué la pension, pendant dix-sept années au moins ;

5° Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieure à trois cent soixante francs ;

6° N'avoir pas participé aux majorations qui ont été accordées en 1896.

Formalités à remplir pour bénéficier d'une majoration de rente. — Les rentiers ou les pensionnaires qui se trouveront dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente devront s'adresser au maire de leur résidence, munis de leurs titres de rentes et, s'ils ont effectué des versements à la Caisse nationale des retraites, de leur livret individuel. Ceux qui sont nés en Alsace-Lorraine ou les étrangers qui ont obtenu la naturalisation auront à produire leur certificat d'option pour la nationalité française ou une ampliation du décret en vertu duquel ils ont été naturalisés Français. Les pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou autres qui ne sont titulaires d'aucune rente à la Caisse nationale des retraites devront être nantis d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance.

SUR LA COTE D'AZUR

ANTIBES. — D'un de nos correspondants

La Côte d'Azur ! Quel pays évoque ce nom prestigieux ! C'est ainsi, on le sait, que les touristes ont baptisé le littoral méditerranéen, qui s'étend de Toulon à San Remo, c'est là, à Antibes, qu'au cours de la saison, je fus à même de me rendre compte d'un fait dont le récit intéressera les personnes souffrantes, et Dieu sait si elles sont légion.

A Antibes, donc, un brave douanier, un de ces modestes gardiens de nos côtes, si surmenés et si peu rémunérés, M. Airaudi, voyait

© VILLE DE SISTERON

depuis longtemps déjà sa femme atteinte de paralysie du côté droit ; ce terrible mal la condamnait à une inaction qui lui pesait d'autant plus, qu'elle ne pouvait s'occuper de ses trois enfants C'est dire que la joie avait déserté ce foyer. Cependant M. Airaudi, malgré ses faibles ressources, avait déjà essayé de nombreux remèdes pour soulager sa femme.

Un jour il entendit parler des fameuses Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Il en parla à son médecin qui l'encouragea à tenter l'épreuve qui avait réussi dans tant de cas indentiques. Ce fut fait. Les premières boîtes produisirent un effet extraordinaire : Mme Airaudi put marcher et se servir du bras droit comme avant sa maladie. Le traitement fut continué, et maintenant le brave douanier a le bonheur de voir sa femme complètement rétablie et vaquer comme par le passé aux soins du ménage.

Comme le principe de cette médication est la régénération du sang et un tonique des nerfs, son action s'étend sur bien des maladies : anémie, rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie, locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. Les Pilules Pink redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement, et ont une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contremandat-poste.

ÉTAT-CIVIL

Du 5 au 20 Août 1897

NAISSANCES

Eysseric Nestor-Louis-Fidèle.
Lelli Judit.

MARIAGES

Entre M. Richaud Léon-Joseph-Adrien, cultivateur, et Mademoiselle Blanc Marie-Octavie Herminie.

DÉCÈS

Andrieu, Marie-Magdeleine-Delphine, 10 mois.
Rouhier, Cécile-Françoise-Eugénie, veuve Pellegrin, 72 ans.
Fournier, Lucien-Adolphe, 16 mois.
Garagnon Caliste, 61 ans.
Chauvin, Claire-Antoine, 78 ans.

Tous les Dimanches au Café Clergues
GLACES ET SORBETS

ON DEMANDE Un apprenti Boulanger.
S'adresser à l'imprimerie du Journal.

HOTEL-CAFÉ GUINDON
AVENUE DE LA GARE, **SISTERON**
A CÉDER
pour cause de santé
S'adresser a M. Guindon, propriétaire-gérant.

MAISON RECOMMANDÉE
RESTAURANT-AUBERGE
LIEUTIER dit CHABRILLON
Rue Font-Chaude, Bourg Reynaud
SISTERON
Prend des pensionnaires à partir de **45** francs.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Excursion en Dauphiné

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits, les parties les plus intéressantes de cette admirable région : La Grande Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, les Massifs d'Allevard et des Sept Laux, la route de Briançon et le Massif du Pelvoux, etc.

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 0 fr. 75 en timbres-poste adressés au Service de l'Exploitation (Publicité) 20, boulevard Diderot, Paris.

Avis au Public

M. L. ROUBAUD, horloger-électricien informe le public qu'il met en vente des **Lampes Electriques**, même provenance que celles de la Compagnie d'éclairage au prix de **1 fr. 50** pièce.

Libations aux Dieux

L'usage des apéritfs n'est pas, comme le prétendent certains censeurs moroses, une mode récente et pernicieuse.

Dès la plus haute antiquité, les repas étaient précédés de libations aux dieux, et voici comment elles se pratiquaient. Les coupes étaient remplies des meilleurs vins aromatisés connus à cette époque; une faible partie de leur contenu était répandue sur les dalles du triclinium, et le reste, bu par tous les convives, constituait dès lors un véritable apéritif.

Au moyen âge, cette coutume perdit son aspect païen de libation aux dieux, mais conserva toute sa force comme (beuvage d'aperture), ainsi que le nomment les chroniqueurs et les romanciers du temps. Les médecins de tous les temps ont donc reconnu que l'estomac, et en général tout l'appareil digestif, est éminemment sensible aux excitants légers, qui, s'ils sont purs et naturels, exercent l'action la plus favorable sur les fonctions de la digestion.

Aussi est-ce de l'assentiment même de nos hygiénistes modernes les plus autorisés, que le Xérès-Vermouth est devenu l'apéritif à la mode, car il possède cette qualité inappréciable d'avoir pour base essentielle un grand vin naturel, tonique, dont la pureté a été partout officiellement reconnue par des analyses de laboratoire.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 18 Août 1897.

Par suite des conditions favorables par lesquelles s'est faite la liquidation, le marché est bien impressionné. D'autre part, les négociations gréco turques auraient fait un pas. Le 3 0/0 se traite 105.10 et 105 12 1/2 à terme, mais au comptant, il reste à 104.95. Le 3 1/2 s'avance à 10790.

Le Syndicat qui soutient l'Italien est contrarié par ce fait que les recettes du trésor pendant le mois de Juillet sont en diminution de 574.000 lise sur les recettes correspondantes de 1896.

Le Crédit Foncier est à 686. Le Comptoir National d'Escompte fait 586, le Crédit Lyonnais s'avance à 791, et la Société Générale, toujours demandée, gagne le cours de 531.

Bon courant de demandes à 484 fr. sur les obligations de la Société Centrale des allumettes, qui détachent, le 1er octobre un coupon de 12 fr. 50 net.

Nos chemins de fer français sont toujours recherchés.

Étude de Me Charles BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ à Sisteron
Successeur de Me CHARNIER

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant procès-verbal d'adjudication devant M. GIRARD, juge près le tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et transcrit, 1° La dame Marie-Julie-Théodore MATHIEU, épouse assistée et autorisée d'Auguste ROUX, demeurant et domiciliés ensemble à Sisteron ; 2° La demoiselle Augusta-Célestine MATHIEU, sans profession, demeurant et domiciliée à Valensole ; 3° Le sieur Siméon-Maximin MATHIEU, négociant, demeurant et domicilié à Marseille, ont vendu au sieur Joseph JOURDAN, boucher, demeurant et domicilié à Sisteron, moyennant le prix de cinq mille francs, une maison située à Sisteron, rue Saunerie, numéro 1041 de la section G du plan cadastral, composée de cave, magasin, arrière magasin, cuisine, chambres et greniers, confrontant dans son ensemble ; du levant, la rue Saunerie ; du Midi, Arnaud ; du couchant, la rue de la Coste ; du Nord, Chabaud.

Copie collationnée du dit procès-verbal d'adjuication a été déposé au greffe du tribunal de Sisteron et l'acte de dépôt en a été ou en sera signifié à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Sisteron.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale non inscrite.

Pour Extrait :
C. BONTOUX.

Etude de Me Auguste BASSAC,
Notaire
à SISTERON (Basses Alpes)

VENTE
Aux Enchères Publiques
ET VOLONTAIRES

Le DIMANCHE VINGT-NEUF AOUT mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à trois heures de l'après midi, il sera procédé, par le ministère de Me BASSAC, notaire, à la vente aux enchères publiques et volontaires, des immeubles ci-après désignés, appartenant à M. Marie-François ARMAND, ancien propriétaire à Sisteron, demeurant à Marseille.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Terre labourable avec bastidon, quartier de Fontvieille, contenant environ quarante ares, confrontant dans son ensemble : du levant Richaud, du couchant Ferrand Baptistin et du Nord Rolland Victor.

Mise à Prix : 200 francs

DEUXÈME LOT

Autre terre labourable même quartier de Fonvieille, contenant environ trente-cinq ares, confrontant Silvi Louis, Richaud et vallon.

Mise à Prix : 100 francs

TROISIÈME LOT

Labour avec bastidon, quartier de Parésous (dit le vallon) contenant environ quarante ares traversé par le chemin des Eygatières, confrontant : du levant vallon, du couchant chemin et du Nord Fabre.

Mise à Prix : 300 francs

QATRIÈME LOT

Bois taillis, labour et olivettes, quartier de Mille Zore, contenant environ deux hectares, confrontant les hoirs Drac et vallon.

Mise à Prix : 100 francs

CINQUIÈME LOT

Bosquet situé au quartier de Chapage, d'une contenance de quarante ares.

Mise à Prix : 100 francs

SIXIÈME LOT

Labour avec bastidon, quartier du Virail, contenaut environ soixante-douze ares, confrontant : Rogon, veuve Rippert et vallon.

Mise à Prix : 600 francs

SEPTIÈME LOT

Maison d'habitation sise à Sisteron quartier de la Pousterle, composée de chambres, cuisine, caves et grenier à foin, confrontant Latil, Joseph Clément et la rue.

Mise à prix : 600 francs

HUITIÈME LOT

Ecurie avec chambre sur le côté, situé rue de la Ponsterle, faisant face à la rue précédente, confrontant Latil Claude Blanc et la rue.

Mise a prix : 100 francs

NEUVIÈME ET DERNIER LOT

Maison d'habitation sise rue Sainte-Claire, composée de chambres, écurie cave et grenier à foin, confrontant Tayil et la rue.

Mise à Prix : 300 francs

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

LE PEUPLE SLAVE

Les Russes pour fêter notre cher Président,
Au *Savon du Congo* font déjà leur toilette ;
Et ce parfum français, si fin, si pénétrant,
Rend le Slave plus beau. sa femme plus [coquette,

Anna Karénine au Savonnier Victor Vaissier.

Au Nouveau Magasin
de Chaussures
A. GUIGUES
—(*Rue Deleuze, SISTERON*)—

On trouvera au Nouveau Magasin de Chaussures tous les genres faits jusqu'à ce jour, commandes et confections pour hommes et pour dames, fillettes et enfants a des prix très modérés.

La maison se charge de toutes les réparations de chaussures.

Toute personne qui achètera une paire de chaussures au Nouveau Magasin A. GUIGUES, aura droit à un billet de la tombola.

ON DEMANDE un Ouvrier Cordonnier et un Apprenti.

Confiserie Pâtisserie des Alpes
FABRIQUE DE FRUITS CONFITS
Maison recommandée par la supériorité de ses produits
Emile VOLLAIRE
SISTERON

Exposition de DIGNE 1883
MÉDAILLE D'ARGENT

M. E. VOLLAIRE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que pour cause d'agrandissement son magasin situé rue Droite est transféré depuis Pâques aux Quatre-Coins Maison TESTON, liquoriste. La grande quantité de marchandises qui s'écoulent chez lui est une garantie pour qu'on y trouve des produits de toute fraicheur et fabriqués avec des matières de 1er choix.

Cette nouvelle installation lui permettra d'y joindre la fabrication des fruits confits, confitures et sirops de toute sorte qu'il pourra livrer désormais à des prix avantageux, ainsi que les articles (eau-de-vie et liqueurs) de 1re qualité comme ceux tenus précédemment par Mme Teston.

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source « Les Bernardins », de Vals, prime du *Sisteron-Journal.*

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse...	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude.	0.1281
Chlorure de sodium. . .	0.0365
Silice.	0.0740
Alumine	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal.*

Port en sus.

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE

de Me LABORDE, Notaire

à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes)

PURGE

D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant contrat passé devant Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, M. GIRAUD Louis-Antoine Justin, propriétaire cultivateur demeurant et domicilié à Beaudument, a vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Forêts, 56 hectares vingt-six ares trente-uu centiares de terrain détaillés ci-après, situées sur le territoire de Beaudument, moyennant le prix de CINQ MILLE SIX CENT VINGT-SIX francs.

Copie collationnée de ce contrat a été déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Ce dépôt sera signifié tant à M. le Procureur de la Rèpublique à Sisteron, qu'à Dame RICHAUD Julie-Delphine-Joséphine, épouse du sieur GIRAUD, vendeur.

TABLEAU DES TERRAINS VENDUS

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE des Parcelles Vendues à l'État	SUPERFICIE		
SECTION	NUMÉROS	CANTON ET LIEUX DITS		H	A	C
B	441	Le Chateau	Labour		02	75
	442	id.	Pré		13	18
	443	id.	Labour		09	20
	444	id.	Pâture		02	72
	445	id.	Vague		06	14
A	2	Les Vigoureux	Bois	4	24	48
	315	id.	Pâture	4	73	72
	316	id.	Vague		18	60
B	236	Château	id.	1	55	»»
	237	id.	Labour	1	47	64
	290	id.	id.		44	32
	291	id.	Vague	1	79	36
A	242	Les Vigoureux	id.		23	24
	243	id.	Labour		86	66
	244	id.	Vague	1	50	98
	326	id.	Bois	2	72	36
	40 p.	id.	Terre		34	24
	41 p.	id.	Vague		09	96
	88	id.	Bâtiment-Ecurie		»»	52
B	305	Tamplon	Labour		35	08
	306 p.	id.	Vague	1	02	96
	307 p.	id.	id.		20	16
	308 p.	id.	Labour		33	04
	309 p.	id.	Vague		18	16
A	83 p.	Les Vigoureux	id.		»»	50
	84 p.	id.	labour		31	16
	87 p.	id.	Bâtiment-Ecurie		»»	16
	11	id.	Vague		94	28
	85	id.	id.		09	08
	90	id.	Cloaque		»»	15
	105	id.	Bâtiment		»»	67
	100	id.	Bâtiment rural		»»	04
	236	id.	labour		53	90
	237	id.	Vague		03	14
	248	id.	id.	1	39	06
	256	id.	id.	1	09	56
	300	id.	Bois	4	05	18
	307	id.	id.	4	84	84
	308	id.	id.	4	70	06
	314	id.	id.	2	03	18
B	487	id.	labour		»»	20
	301	Au Château	Vague	3	86	64
	303	id.	labour		57	20
	304	id.	Vague	2	13	92
	456	id.	labour		02	09
	457	id.	Pré		16	73
	458	id.	labour		06	84
	459	id.	Vague		05	46
	486	id.	id.		02	08
	250	id.	id.	1	80	88
	306 p.	id.	Bois	4	84	84
			TOTAL. . . .	56	26	31

La présente insertion à lieu à fin de purger les immeubles vendus l'État par le sieur GIRAUD, de toutes hypothèques légales connues et inconnues et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses, faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément auxarticles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

ÉTUDE

de Me LABORDE, Notaire

à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes)

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat passé devant Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, le vingt quatra juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, M. DELAYE André-Jean, propriétaire cultivateur demeurant et domicilié à Beaudument, a vendu à l'Etat pour le compte de l'Administration des Forêts, vingt-trois hectares sept ares vingt-deux centiares de terrain détaillés ci-après, situés sur le territoire de Beaudument, moyennant le prix de DEUX MILLE TROIS CENT SEPT FRANCS.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Ce dépôt sera signifié tant à M. le Procureur de la République à Sisteron, qu'à Dame Julie-Adèle PAULON, épouse du sieur DELAYE, vendeur, ainsi qu'à l'hoirie de sa première femme ANDRIEU Léontine Noëlie.

TABLEAU DES TERRAINS VENDUS

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE des Parcelles Vendues à l'État	SUPERFICIE		
SECTION	NUMÉROS	CANTON ET LIEUX DITS		H.	A.	C.
A	301 p.	Les Vigoureux	Bois	1	50	76
B	182	Du Château	Vague		13	92
	187	id.	id.	1	61	92
	209	id.	id.	1	06	08
	210	id.	id.	1	12	48
A	328 p.	id.	id.	1	07	26
B	506	id.	Labour		27	20
	514	id.	Ecurie-Grenier		»»	32
	515	id.	Vague		»»	70
	221	id.	Bois	1	23	68
A	301 p.	Les Vigoureux	id.	3	01	54
B	279	Du Château	Vague	4	97	84
	516	id.	Bâtiment		»»	42
A	57	L'Adreche	Vague		03	27
	58	id.	id.		05	»»
	59	id.	id.		05	78
	67	id.	id.		26	72
	68 p.	id.	id.		17	44
	279	Clot de Mary	labour		61	36
	278	id.	Vague	1	12	68
	280	id.	id.		03	92
	281	id.	labour		75	92
	282	id.	Vague		50	32
B	467 p.	Roche ronde	Labour		08	18
	468 p.	id.	id.		07	62
	469 p.	id.	Pré		14	28
	492 p.	id.	labour		02	98
	517	id.	Bâtiment-Ecurie		»»	14
	118 p.	id.	Four		»»	02
	525	id.	Sol		»»	42
	481	L'Aire	Pré		»»	67
	494 p.	Roche ronde	labour		17	06
	222	Les vigoureux	Vague	2	75	68
	509 p.	Roche ronde	labour		13	64
			TOTAL. . .	23	07	22

La présente insertion a lieu à l'effet de purger les immeubles vendus à l'État par le sieur DELAYE, de toutes hypothèques légales connues et inconnues et tontes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles, seront forcloges faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

58 années de succès

60 récompenses dont 17 dipl. d'honneur
17 médailles d'or.

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix, exposition univ. de Bordeaux 1895

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Véritable Alcool de Menthe

Souverain contre indigestions, dysenterie, cholérine, maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

EAU DE TOILETTE et DENTIFRICE EXQUIS

Exiger le nom de *Ricqlès* sur les flacons

Chaux Hydraulique

DES BONS-ENFANTS

DEUX ENTREPOTS A SISTERON :

Chez M. CLÉMENT JACQUES à la Porte Saunerie.

Chez M LÉON LOUIS, à la Porte de Provence.

Pour éviter toute fraude et tout mélange, exiger des sac plombés.

Vente à l'Usine des Bons-Enfants

En gros, par 100 sacs, 14 fr. les 1000 kilos

Au détail, par 1000 kilos 15 francs.

La gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

SAVON PUR

1er PRIX — EXPOSITION Industrielle DE MARSEILLE — 1890

MARQUE DÉPOSÉE — LE FER À CHEVAL

GRAND PRIX D'HONNEUR — EXPOSITION Industrielle de Saint-Etienne — 1895

AVIS AUX MENAGÈRES

Le **SAVON PUR,** marque « le *Fer à Cheval* », fabriqué par **M. J.-B. PAUL,** à Marseille, doit sa belle teinte dorée à l'huile de palme qui entre dans sa composition et qui lui donne des qualités adoucissantes inconnues dans les autres savons.

Aussi l'emploi du **SAVON PUR,** marque « le *Fer à Cheval* » est-il recommandé aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation de leur linge auquel il donne une éclatante blancheur en conservant le tissu et permet de réaliser à l'usage

UNE ÉCONOMIE D'AU MOINS 30 POUR 0/0

Ce Savon vraiment supérieur se trouve dans **TOUTES LES BONNES ÉPICERIES**

Inspecteur Départemental Monsieur **AUGUSTE BASTIDE** *à MANOSQUE (Basses-Alpes)*

VELOCIPÈDES PEUGEOT

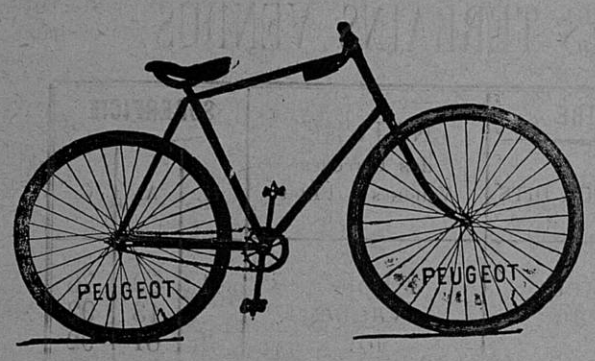

Représentant :

HENRI MARTEL

Coutelier à SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

XÉRES VERMOUTH

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS — Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTION

L. LEON

Maitre-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

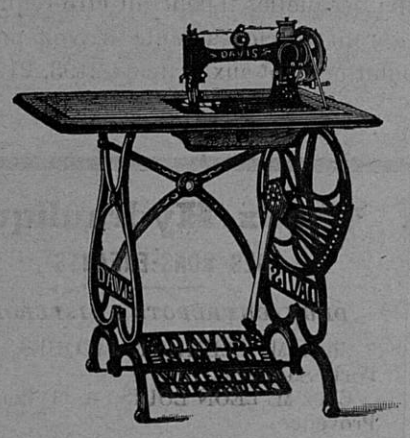

Vente et Location de Mandolines

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

OUI OUI OUI OUI

LA VICTORIEUSE

EST LE MEILLEUR DES PRODUITS POUR **TEINDRE SOI-MÊME**

En toutes Nuances — Essayez-là

PAQUET Pr 10 LITRES

40 c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ARTIGE, AUBENAS (Ardèche)

Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers, Quincailliers

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures Générales pour Maçonnerie

HOTEL DES TROIS ROIS

Rue Saunerie, SISTERON

A LOUER

PRÉSENTEMENT. (S'y adresser)

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis ;*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY,** directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 FRANCS et au-dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON